

JEU-CONCOURS

« PERFORM & CAPAQUA, LA MÊLÉE GAGNANTE »

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société **DAW France**, dont le siège social est situé 16 rue du Capitaine Némó, Pôle Jules Verne, 80440 Boves, immatriculé sous le numéro de 907 250 500 00051, organise un jeu-concours intitulé « **PERFORM & CAPAQUA, LA MÊLÉE GAGNANTE** » (ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 - DATES DU JEU

Le Jeu se déroulera du **2 février au 31 mars 2026 inclus**, et est organisé dans les magasins revendeurs des produits Caparol participants en France métropolitaine, Corse comprise.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est **exclusivement réservé aux professionnels** (ci-après les « Participants ») domiciliés en France métropolitaine, Corse comprise. Ne peuvent y prendre part, les membres du personnel de la Société Organisatrice ainsi que les membres de leur famille.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 4 - PRODUITS ÉLIGIBLES

La participation au Jeu est soumise à l'achat de peinture intérieure de la gamme **Perform** ou de la gamme **Capaqua**. Les produits éligibles sont les suivants :

- **Gamme Perform** : Soie Perform, Mat Perform, Satin Perform.
- **Gamme Capaqua** : Capaqua Impression, Capaqua Mat +, Capaqua Velours +, Capaqua Soie, Capaqua Satin.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu implique le respect des modalités suivantes :

1. **Réaliser l'achat** d'au moins un produit éligible mentionné à l'Article 4. Aucun minimum d'achat, en quantité ou en valeur n'est exigé.
2. **Remplir le bulletin de participation** remis par le revendeur Caparol lors du passage en caisse (dans la limite des stocks disponibles).
3. **Déposer le bulletin** dûment complété dans l'urne prévue à cet effet dans le magasin.

JEU-CONCOURS

« PERFORM & CAPAQUA, LA MÊLÉE GAGNANTE »

En cas d'indisponibilité des bulletins

Si aucun bulletin n'est disponible, le Participant peut tout de même prendre part au Jeu en inscrivant lisiblement sur papier libre les informations suivantes :

- Date de l'achat
- Adresse email
- Nom et Prénom
- Numéro de téléphone
- Nom de l'entreprise
- Nom et ville du Distributeur de peinture Caparol où l'achat a été effectué

Limites de participation

La participation est limitée à **une commande par jour et par entité professionnelle**. Chaque achat (dans la limite d'un par jour) ouvre droit à **une participation** au tirage au sort.

ARTICLE 6 - DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Pour les besoins du Jeu, la société DAW France a défini quatre régions, établies selon les secteurs commerciaux internes. Chaque région regroupe un ensemble déterminé de régions, départements et/ou villes dans lesquels sont présents des revendeurs Caparol (cf annexe 1)

A l'issue du Jeu, un tirage au sort sera réalisé par un Commissaire de Justice le **30 avril 2026** afin de désigner **un gagnant** parmi l'ensemble des participants d'une **même région**. Un participant (entité professionnelle) peut être tiré au sort une fois au maximum au national.

Le règlement est déposé via reglementdejeu.com à la SELAS ACTA - Commissaires de Justice associés - 25 bd Joffre 54000 NANCY - Office de Metz 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELAS ACTA - Commissaires de Justice associés - 25 bd Joffre 54000 NANCY - Office de Metz 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

JEU-CONCOURS

« PERFORM & CAPAQUA, LA MÊLÉE GAGNANTE »

ARTICLE 7 - DOTATION

Le Jeu propose **un lot**. Ce lot comprend :

- **2 places** pour assister, dans un cadre privilégié, à la **Finale du TOP 14** qui aura lieu le **27 juin 2026 au Stade de France** ;
- **1 nuitée à l'hôtel** pour les deux personnes bénéficiant des 2 places sus-citées (l'information du lieu sera transmise lors de la remise des lots).

L'accès à l'évènement s'effectue dans le cadre exclusif de la **Soirée VIP Club 9**, incluant :

- Un billet **catégorie 1** en tribune latérale
- L'accès au salon avant, pendant et après le match
- Un diner assis ainsi qu'un cocktail à la mi-temps et après la rencontre
- L'intervention d'un ambassadeur de rugby

La valeur indicative de chaque place est estimée à **1 250 € TTC**. Le gagnant pourra profiter de son lot avec la personne de son choix.

Les Lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces.

En cas de force majeure, la société DAW France se réserve le droit de remplacer tout lot par un autre lot de valeur équivalente.

ARTICLE 8 - REMISE DES LOTS

Le gagnant sera informé de son lot par téléphone et par email dans un délai de **7 jours** suivant le tirage au sort.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de **30 jours** après l'annonce, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Celui-ci pourra alors être remis en jeu ou attribué à un gagnant suppléant.

ARTICLE 9 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu et l'attribution des lots.

Sur le bulletin de participation, une case permettra aux participants d'accepter ou non que leurs données soient utilisées à des fins commerciales par DAW France. Cette case **ne sera pas cochée par défaut**, conformément au RGPD.

JEU-CONCOURS

« PERFORM & CAPAQUA, LA MÊLÉE GAGNANTE »

Les participants pourront à tout moment demander l'accès, la modification ou la suppression de leurs données en écrivant à protection-donnees@daw.fr ou par courrier à l'adresse du siège social situé 16 rue du Capitaine Némó, Pôle Jules Verne, 80440 Boves.

Les données seront conservées pendant une durée maximale de **6 mois** après la fin du Jeu, sauf consentement explicite pour un usage marketing.

Seuls les organisateurs y auront accès. Elles ne seront ni vendues, ni partagées avec des tiers non autorisés.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La société DAW France se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

Toute modification fera l'objet d'une communication auprès des Participants par tout moyen jugé approprié.

La société DAW France ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (notamment en cas de force majeure), le Jeu devait être modifié ou annulé, ni en cas de perte de données ou de participations non reçues.

En cas de fraude ou de tentative de fraude, la société DAW France se réserve le droit d'exclure immédiatement tout Participant, sans préavis.

Le présent règlement est accessible en consultation libre dans les magasins participants, sur le site internet www.caparol.fr, ou sur simple demande écrite adressée au siège de la société DAW France.

JEU-CONCOURS
« PERFORM & CAPAQUA, LA MÊLÉE GAGNANTE »

Annexe 1 – Détail de l'affectation à une région du jeu : villes/départements où des revendeurs Caparol ont la possibilité de proposer l'opération.

***Région 1 : Villes suivantes**

Villeneuve-La Garenne (92)

Evreux (27)

Vitry-Sur Seine (94)

***Région 2 : Départements/Villes suivants**

11/14 /29/35/44/47/49/51/52/54/57/62/67/68/75/76/77/78/79/80/88/91/93/95

33-Coutras et Libourne

92 (*hors Villeneuve-La Garenne-Région 1*)

94 (*hors Vitry-Sur Seine – Région 1*)

***Région 3 : Départements suivants**

05/06/07/13/26/42/63/66/69/73/74/83/84

38 (*hors Echirolles-Région 4*)

***Région 4 : Villes suivantes**

09 - St Girons

28 - Mainvilliers

31 - L'union

33 - Bordeaux et Biganos

38 - Echirolles

45 -Ingré